

LE DISPOSITIF COLLECTE-TRI-RECYCLAGE, UN CHOIX RESPONSABLE

REVIPAC, partenaire légitime ?

De par son origine tout d'abord. REVIPAC a été créé en 1993 par les organisations professionnelles de la filière emballage papier-carton et a co-fondé Eco-Emballages. C'est un engagement fort et pérenne de l'industrie papetière, soucieuse d'assurer sa part de responsabilité dans la fin de vie des emballages papier-carton.

De par sa spécialisation. REVIPAC a été créé de surcroît pour assurer la reprise et le recyclage des emballages papier-carton ménagers usagés. Davantage qu'un métier, une prise de responsabilité !

De par son engagement à garantir la reprise et le recyclage des emballages ménagers papier-carton usagés, par son choix d'appliquer le principe de recyclage de proximité, le nouveau dispositif est au service du développement des territoires.

Toutes les collectivités territoriales sont concernées !

Pour atteindre 75% de recyclage en 2012, tous les citoyens doivent pouvoir trier. L'effort du "citoyen-trieur", le financement du dispositif contribuent aussi à la vitalité de l'économie et du développement local.

Le dispositif collecte-tri-recyclage doit être un véritable service universel. C'est le sens de l'engagement de REVIPAC.

La Garantie de Reprise et de Recyclage s'applique, en effet, à chaque collectivité territoriale signataire d'un contrat avec les organismes agréés et ayant fait appel à la Garantie de Reprise et de Recyclage, cela quelle que soit la taille, la situation géographique de la collectivité, dans des conditions techniques et financières identiques, clairement définies au préalable.

Cet engagement est irrévocable. Quelles que soient les conditions économiques, la mise en

œuvre de la garantie est acquise aux collectivités qui la demandent. Le choix de REVIPAC est celui du dispositif collecte-tri-recyclage au service du développement d'une société de recyclage créatrice de valeurs sur les territoires.

Fondé depuis ses origines sur la mutualisation et la solidarité des professionnels de la filière emballage papier-carton, REVIPAC a démontré au fil des années son rôle essentiel pour la sécurité et la pérennité des dispositifs mis en place.

Nos valeurs

- > RESPONSABILITÉ > TRANSPARENCE
- > TRAÇABILITÉ > SOLIDARITÉ
- > PÉRENNITÉ > PROXIMITÉ > ÉQUITÉ

Les chiffres significatifs du recyclage en 2008



AGENDA DES VISITES D'USINE

- > Le 17/06/09 SMURFIT KAPPA PRF Papeterie de Saillat à Saillat sur Vienne (87)
- > Le 15/10/09 EUROPAC Papeterie de Rouen à St Etienne du Rouvray (76)
- > Le 24/11/09 SEYFERT PAPER à Descartes (37)
- > Le 17/12/09 EMIN LEYDIER Usine de Nogent-sur-Seine à Nogent-sur-Seine (10)
- > Le 26/01/10 SMURFIT KAPPA PRF Cellulose du Pin à Biganos (33)
- > Le 09/02/10 SMURFIT KAPPA PRF Papeterie de la Seine à Nanterre (92)
- > Le 27/04/10 SICAL Société Industrielle des Cartonneries de Lumbres à Lumbres (62)

QUESTIONS/RÉPONSES

REVIPAC soutient l'engagement d'Eco-Emballages pour recycler 75% des déchets en 2012. Quelle est sa contribution ?

> Nous avons créé les conditions qui permettent à toutes les collectivités et à leurs concitoyens de participer au processus et d'atteindre cet objectif. Nous avons donc posé les bases, nous avons élargi et simplifié les consignes de tri pour consolider et atteindre cette proportion de trois-quarts des emballages ménagers usagés à recycler.

Le recyclage est-il un réel enjeu économique ?

> Oui. Nous avons dépassé le stade de la simple gestion des emballages ménagers usagés. Nous sommes engagés, au niveau mondial, dans la construction d'une véritable société du recyclage. Ce projet va aboutir à un fonctionnement circulaire de l'économie : il exprime la volonté globale des acteurs de la chaîne de valeur impliqués dans cette véritable démarche de développement durable.

Le recyclage progresse-t-il au fil des ans ?

> Le recyclage des emballages ménagers papier-carton usagés n'a cessé de progresser au fil des ans. De 0% en 1992, nous sommes passés à 60% en 2008.

Vous êtes intéressé(e) pour recevoir des informations de REVIPAC

Merci de nous préciser votre demande

.....

Remplissez le coupon et adressez-le à :
REVIPAC - 6 rue Auguste Bartholdi - 75015 PARIS
 Nom..... Prénom.....
 Collectivité.....
 Fonction.....
 Adresse.....
 Code postal..... Ville.....
 Téléphone.....
 Mail.....

Pour en savoir plus...

Retrouvez et téléchargez tous les documents de référence sur notre extranet www.revipac.com.
 Identifiant : CT - Mot de passe : Rec_ct_10

Publication : REVIPAC - 6 rue Auguste Bartholdi - 75015 Paris
 Tél. : 01 45 79 88 99 - Fax : 01 45 79 39 33
 Email : revipac@wanadoo.fr
 Conception : AdGENCY - Rédaction : AdGENCY
 Crédit Photos : Alain Zimeray

ACTIONS RÉGIONALES

COMPTE-RENDU DES VISITES D'USINE

n°4 - Décembre 2009

ÉDITO



La crise n'est pas terminée, toutes les activités industrielles sont touchées et le secteur de l'emballage papier-carton, souvent présenté comme un baromètre de l'économie, n'échappe naturellement pas à la règle.

Certes, le contexte est difficile, mais cela ne fait que renforcer notre motivation, accroître notre engagement dans la reprise et le recyclage des emballages ménagers présents dans le circuit municipal. En effet, depuis 1992, notre industrie s'est engagée à contribuer à l'atteinte des objectifs de recyclage assignés à notre pays par les autorités françaises et européennes et nous sommes déterminés à relever plus que jamais ce défi. Une meilleure gestion des déchets et des ressources naturelles est possible, conformément aux stratégies de développement durable mises en place.

Représentée par REVIPAC, la filière emballage papier-carton a fait du recyclage une priorité et ceci dès 1992. Ce choix s'avère d'autant plus pertinent qu'il est clairement en adéquation avec la politique volontariste de l'Union Européenne.

REVIPAC qui s'est engagé clairement dès l'origine à permettre l'accès, à chaque citoyen et à toutes les collectivités, à la collecte et au tri en facilitant le "geste de tri" et en garantissant la reprise et le recyclage effectif des produits collectés et triés, est bien résolu à poursuivre dans cette voie.

Max Lamiot
Président de REVIPAC

SOMMAIRE

Édito de Max Lamiot, Président de REVIPAC	1
Enjeux de société	1
Visite des papeteries Emin Leydier de Nogent-sur-Seine	2
L'exposition REVIPAC	2
Entretien avec M. Leydier, responsable des achats du groupe	3
Le dispositif collecte-tri-recyclage	4
Agenda des visites d'usine	4
Questions/Réponses	4

ENJEUX DE SOCIÉTÉ

La révolution Eco-Emballages

Jusqu'au début des années 90, la quasi-totalité des industriels ne se préoccupait pas de la fin de vie des produits et emballages qu'ils fabriquaient et mettaient sur le marché. Les collectivités, responsables de la gestion des déchets de leurs concitoyens, prenaient en charge les coûts liés à leur traitement.

1992 : le tournant !

En avril 1992, un décret impose à toute entreprise mettant sur le marché français des produits emballés, de "contribuer ou pouvoir à l'élimination de ses déchets d'emballages ménagers". L'internalisation du coût de traitement des emballages usagés est officiellement née.

La filière emballage papier-carton s'engage alors à assumer sa part de responsabilité. Elle participe activement à la création du dispositif Eco-Emballages.

Dans le même temps, la nécessité de construire une société de recyclage s'impose dans un monde où la rareté des ressources naturelles apparaît, chaque jour plus criante, et où la capacité de la nature à accepter les produits usagés se restreint drastiquement.

C'est la fin programmée du "tout-décharge". L'amélioration très significative des conditions de traitement de nos déchets impose la mise en place d'un nouveau système qui se voit assigner un objectif de recyclage et qui va en partie

masquer les effets des transferts de charges opérés par l'internalisation.

Ces nouvelles orientations n'ont cessé d'être confirmées au cours du temps. En 2008, 60% des emballages ménagers papier-carton usagés ont été recyclés. L'objectif pour 2012 est de 75% pour l'ensemble des emballages ménagers usagés.



REVIPAC, la Garantie de Reprise et de Recyclage

REVIPAC, organisme à but non lucratif, créé par la filière emballage papier-carton, co-fondateur du dispositif Eco-Emballages, garantit la reprise et le recyclage des produits collectés et triés sur la base du principe de

proximité. Ainsi, REVIPAC avec ses partenaires s'engage envers les collectivités territoriales pour le développement de leurs territoires.

Collectivités territoriales rassurées, collectivités territoriales impliquées : cette garantie a véritablement été la clé du succès du recyclage des emballages ménagers usagés.

Voilà posées les bases d'une économie circulaire : la durée de vie de la matière est allongée, les impacts sur l'environnement sont réduits et les déchets transformés en ressource. L'économie alliée à un environnement protégé, ça marche. C'est le modèle de REVIPAC. Un modèle à suivre !

VISITE DES PAPETERIES EMIN LEYDIER À NOGENT-SUR-SEINE (AUBE)

Le 17 décembre 2009, REVIPAC organisait la visite des Papeteries Emin Leydier situées à Nogent-sur-Seine, entre Provins et Troyes. A l'ordre du jour : le processus de recyclage des emballages ménagers usagés. Découvrez le compte-rendu détaillé de cette journée riche d'enseignements...

le Groupe Emin Leydier en 2009

Créé en 1975 par la fusion de 2 entreprises familiales (la papeterie Leydier et la cartonnerie Emin), le Groupe Emin Leydier est une entreprise indépendante présente essentiellement en France.

- Chiffre d'affaires : 250 millions €
- Effectif total : 1 000 personnes
- Production de papier pour ondulé : 700 000 tonnes/an
- Production de carton ondulé : 170 000 tonnes/an
- 2 papeteries : Laveyron dans la Drôme et Nogent-sur-Seine dans l'Aube
- 1^{er} producteur français de papier pour ondulé
- 8^{ème} producteur européen de papier pour ondulé

Une activité principale : le papier pour ondulé

Avec deux sites de production, les Papeteries Emin Leydier produisent annuellement 700 000 tonnes de papier pour ondulé.

La papeterie de Nogent-sur-Seine est non seulement la plus récente des papeteries du groupe mais c'est aussi l'usine de recyclage d'emballages papier-carton usagés la plus moderne de France. Elle a été construite en

2004 et son activité a réellement commencé en 2005.

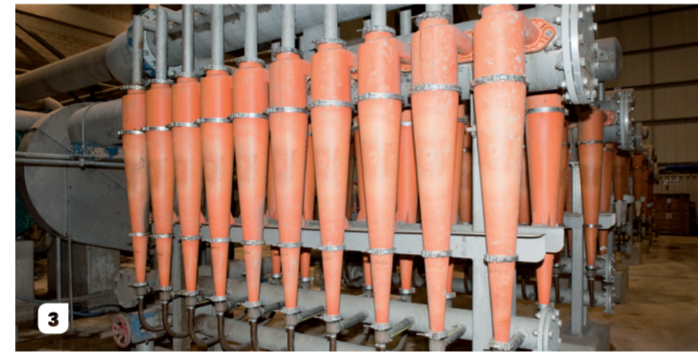
Une centaine de salariés produisent 270 000 tonnes de papier pour ondulé par an sur une seule ligne de production, performance comparable à celle de papier au grammage généralement élevée.

Le choix du site de Nogent-sur-Seine a été très largement déterminé par 3 possibilités de recevoir la matière première par voies routières, ferroviaires et fluviales. Ainsi plusieurs fois par mois, des bateaux accostent, dans le port de la ville de Nogent pour livrer leurs cargaisons d'emballages papier-carton usagés (ménagers, industriels et commerciaux) en provenance de la région parisienne.

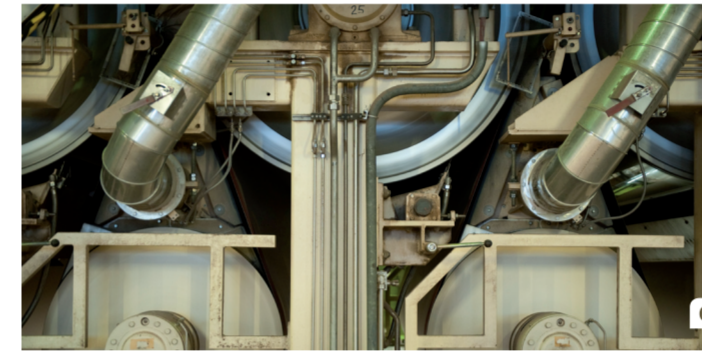
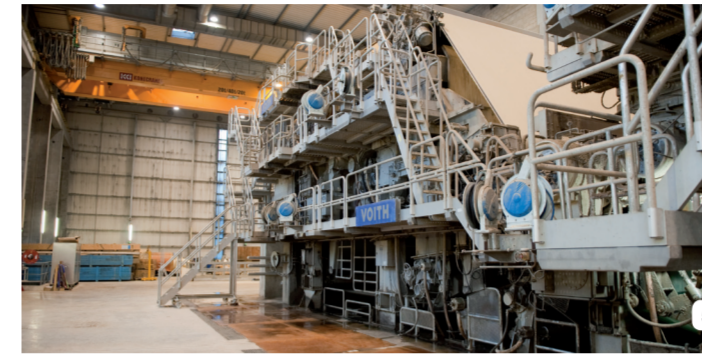
Le Groupe Emin Leydier est le premier recycleur d'emballages papier-carton usagés en France.

La matière première utilisée par les Papeteries Emin Leydier est exclusivement constituée d'emballages papier-carton usagés. C'est au total près de 800 000 tonnes par an d'emballages papier-carton usagés qui sont ainsi recyclés et transformés en papier neuf pour ondulé. Pour leur part, les emballages ménagers usagés représentent 10% des approvisionnements de la papeterie de Nogent-sur-Seine.

En ce qui concerne la Garantie de Reprise mise en place par REVIPAC, le Groupe Emin Leydier fait partie des papetiers qui se sont engagés pour



1. Convoyage des emballages usagés - 2. Pulpeur horizontal - 3. Épuration de la pâte (cyclones) - 4. Contrôle qualité de la pâte



5. Formation de la feuille de papier pour ondulé - 6. Sécherie - 7. Test effectué sur le papier pour ondulé fabriqué - 8. Formation de la bobine mère

LE MARCHÉ DU PAPIER POUR ONDULÉ RECYCLÉ

- Production française : 2,6 millions de tonnes
- Production européenne (27 pays) : 25 millions de tonnes

sa création et sa mise en place. Les Papeteries de Nogent-sur-Seine assurent la reprise et le recyclage des emballages ménagers usagés des collectivités dans un rayon de 100 kilomètres.

Par ailleurs le Groupe Emin Leydier a diversifié ses activités en construisant une nouvelle unité de transformation en Mayenne (Montsûrs), conçue pour la fabrication d'emballages en carton ondulé propre, haute hygiène et aptes au contact alimentaire direct.

La protection de l'environnement : une priorité

Les Papeteries de Nogent-sur-Seine sont dotées d'une station de traitement des effluents qui se situe à la pointe de la technologie d'épuration par voie biologique. Une phase d'épuration anaérobie (production de méthane) et une phase d'épuration aérobie (oxygénation de l'eau) permettent d'obtenir des rendements de dépollution de l'eau tels que les niveaux de rejet sont très inférieurs aux normes imposées par la réglementation.

La neutralité de l'activité sur l'environnement aquatique est ainsi garantie et la papeterie, grâce au méthane couvre 10% de ses besoins énergétiques.

La capacité de traitement de cette station de traitement des effluents est comparable à celle d'une agglomération de 400 000 habitants.

QUE DEVIENNENT LES BOBINES DE PAPIER FABRIQUÉES CHEZ EMIN LEYDIER ?

La production est en partie transformée par la division Cartonnerie du groupe qui, avec ses quatre cartonneries, dispose d'un outil industriel de premier plan et d'un savoir-faire éprouvé dans le domaine de l'emballage en carton ondulé. Le reste de la production de papier est commercialisé auprès d'autres cartonneries en Europe.

- Les bobines seront ainsi transformées en :
- Emballages en carton ondulé à usage industriel (caisses logistiques...)
 - Emballages en carton ondulé destinés aux ménages (plateaux pour fruits et légumes, boîtes diverses pour épicerie...)



Quelques participants devant une bobine mère

L'EXPOSITION REVIPAC

Le recyclage : une ambition partagée, une réussite commune.

Tout au long de l'année et au fil des événements organisés dans toute la France, REVIPAC a présenté les principes et les enjeux du recyclage. Ainsi, à Nogent-sur-Seine comme ailleurs, les participants à la visite ont pu découvrir les principes de l'économie circulaire à travers les thèmes abordés par les 4 panneaux de l'exposition.

- Emballages et réutilisation de la matière
- Processus de recyclage (voir ci-contre)
- La chaîne de recyclage : les différentes étapes
- Les emballages ménagers et le recyclage

Cette exposition et les commentaires, faits lors de la présentation, permettent d'appréhender le recyclage de manière concrète et d'en saisir ainsi toutes les spécificités, tous les enjeux et tout le potentiel.

Processus de recyclage

Il y a 2 grandes phases dans le processus de recyclage :

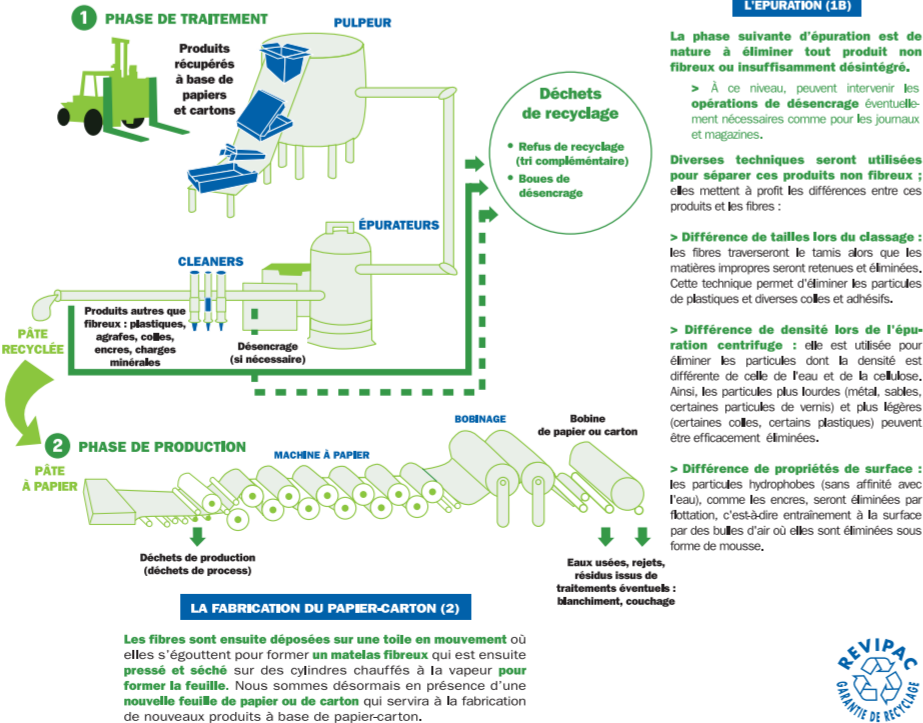
- 1 PHASE DE TRAITEMENT
- 2 PHASE DE PRODUCTION

LE PULPAGE (1A)

Les produits papier-carton usagés sont d'abord placés dans un pulpeur. Ce brassage dans de l'eau permet de rompre les liaisons entre les fibres de cellulose et de les séparer des produits résiduels qu'elles pourraient contenir. En effet, les fibres de cellulose ont la propriété de se lier entre elles par liaisons multiples de faibles énergies lors de l'élimination de l'eau au cours du séchage du papier. L'eau et une agitation dans le pulpeur permettent de les séparer sans dommage lors de la première étape du recyclage.

LA FABRICATION DU PAPIER-CARTON (2)

Les fibres sont ensuite déposées sur une toile en mouvement où elles s'égouttent pour former un matelas fibreux qui est ensuite pressé et séché sur des cylindres chauffés à la vapeur pour former la feuille. Nous sommes désormais en présence d'une nouvelle feuille de papier ou de carton qui servira à la fabrication de nouveaux produits à base de papier-carton.



ENTRETIEN AVEC M. CHRISTOPHE LEYDIER, RESPONSABLE DES ACHATS DU GROUPE EMIN LEYDIER

Présent pour nous détailler le fonctionnement de son site, M. Leydier a eu l'amabilité de répondre à quelques questions relatives à son activité. Nous l'en remercions.

Pour quelles raisons votre groupe s'est-il engagé dans la Garantie de Reprise ?

> Engagé dès l'origine, notre groupe a choisi de prendre ses responsabilités et a participé à la mise en place de cette fermeture de la boucle emballage (60% de taux de recyclage en 2008). Il s'agissait d'assurer la reprise et le recyclage des emballages ménagers usagés et permettre ainsi le développement du dispositif Eco-Emballages. En assurant aux collectivités territoriales une garantie de débouchés pour leurs emballages, nous avons permis le développement des collectes sélectives. Nous participons de fait à l'objectif commun d'atteindre 75% de taux de recyclage des emballages ménagers.

Quelle importance accordez-vous au principe de proximité ?

> Ce principe est d'une importance primordiale. Recycler localement ce qui est collecté et trié participe au mieux vivre des habitants et les encourage à trier puisqu'ils peuvent facilement constater l'utilité de leur effort et vérifier la réalité du recyclage à l'usine. Cette proximité renforce le sentiment des citoyens-triéristes d'agir pour leur environnement immédiat et leur communauté. Ce sentiment est aussi fort pour le citoyen que pour le représentant, élu ou non, de la collectivité. C'est la révélation d'une démarche qui consolide le financement de la collectivité, créée des emplois et contribue au développement local. Le tri n'est alors plus considéré comme contraignant et rébarbatif car le recyclage de proximité renforce la motivation collective des citoyens.

Pourquoi tenez-vous tant à ce que les collectivités soient traitées sur un pied d'égalité ?

> L'ensemble des acteurs est concerné par le dispositif emballage et la réalisation des objectifs est l'affaire de tous, solidaires dans l'action. Chaque citoyen a le droit de pouvoir participer à la collecte et au tri des emballages. Il a droit à une égalité de traitement. C'est d'ailleurs conforme à une logique de prévention devenue nécessaire aujourd'hui. En traitant toutes les collectivités territoriales sur un pied d'égalité, REVIPAC reconnaît leur solidarité et les efforts de tous en vue de respecter les obligations qui nous sont faites.